

Assemblée bourgeoisiale

Mardi 15 juin 2021

Convoquée dans les délais légaux par affichage au pilier public à Massongex et Daviaz, cette assemblée est ouverte à 19h00 par Mme la Présidente Sylviane Coquoz, en présence de 14 personnes et du conseil communal in corpore. Elle se tient au 2ème étage du complexe polyvalent.

Excusé : Jordan Jean-Daniel

Ordre du jour

1. Procès-verbal de l'Assemblée primaire du 15.12.2020
2. Comptes 2020
3. Rapport de l'organe de révision et approbation des comptes 2020
4. Divers

1. Procès-verbal de l'assemblée primaire du 15.12.2020

Le procès-verbal était à disposition sur le site ou au bureau communal, l'assemblée n'en demande pas la lecture. Il est donc adopté.

2. Comptes 2020

Les chiffres, ainsi que le message introductif rédigé par la caissière-comptable, étaient à disposition sur le site ou directement au bureau communal.

M. Tristan Jordan commente les comptes en indiquant les principales différences.

En ce qui concerne les charges :

Châtaigneraie CHF 6'800.—travaux de taille, importante chute d'arbres (St-Martin et Chataigneraie), participation de la commune à 50%

Entretien immeubles : CHF 10'000.— au budget qui était prévu pour tourner l'escalier vers le restaurant chinois mais pas fait en 2020. Les travaux seront réalisés en 2021. Le dossier a été mis à l'enquête publique du 14 mai au 14 juin 2021.

Panne de chaudière, changement lave-vaisselle, mise en place de bacs à ordures.

Attribution fds rénovation : CHF 17'351.80.

Réseau routier : chute d'arbre sur Valère, le mandat a été donné au triage forestier.

Total des charges : CHF 47'054.78

Concernant les revenus :

Location immeubles : la différence provient des loyers offerts (3 mois ½) en raison du Covid.

Recettes hydrauliques : CHF 8'882.—

M. Jordan fait remarquer qu'il n'y a plus de poste pour le Triage forestier. Pour mémoire, changement comptable au niveau de la gestion (géré comme une entreprise privée). Les comptes 2020 n'étaient pas bouclés, le bénéfice sera mis sous 2021.

Total des revenus : CHF 48'851.34

Excédent de revenus CHF 1'796.56

3. Rapport de l'organe de révision et approbation des comptes 2020

La parole est donné à M. Lionel Coutaz, expert-réviseur qui recommande à l'assemblée d'accepter les comptes tels que présentés.

Les comptes sont acceptés à l'unanimité.

4. Divers

Redevances hydrauliques

Fin 2020, la commune d'Evionnaz a envoyé un courrier à toutes les bourgeoisies pour annoncer la fin des redevances et ceci dès 2020.

M. Tristan Jordanj cède la parole à Lionnel Coutaz qui a pris les choses en main en tant que président de la Bourgeoisie de St-Maurice et du conseil mixte.

Le conseil mixte est propriétaires de Salanfe et Susanfe. Il existait une convention datant de 1907 avec répartition des redevances hydrauliques entre les différentes bourgeoisies. A l'époque, l'ensemble des bourgeoisies ont appuyé la commune d'Evionnaz pour qu'elle bénéficie de ce secteur d'où le retour de redevances hydrauliques.

La durée de la convention était de 100 ans. La Commune d'Evionnaz a demandé un avis de droit et a décidé de la résilier sans contacter personne.

Il faut savoir que l'activité bourgeoisiale se trouve péjorée. Ces redevances étaient utilisées pour la mise en valeur et le maintien en état des différents chalets d'alpage. Le bénéfice sur le droit d'herbe et droit d'alpage était de CHF 2'000.--/an.

Sans ces redevances, c'est impossible de maintenir le patrimoine.

M. Coutaz a également contacté un juriste. Ce dernier a indiqué que c'est compliqué de contrer cette décision car la convention est caduque. La seule possibilité est de contester la décision car il n'y a pas eu de délai de résiliation.

Une rencontre a eu lieu avec le nouveau conseil d'Evionnaz. Le conseil mixte est dans l'attente d'une réponse de leur part afin de savoir s'il accepte le financement en partie des installations.

La Bourgeoisie de St-Maurice a un moyen de pression car il y a une convention avec Evionnaz pour l'approvisionnement en eau de l'auberge.

Cette situation est désagréable car les autorités actuelles doivent assumer les décisions prises par l'ancien conseil.

Pierre-Louis Biollay indique que lors de la vente de 2'000 m² autour de l'auberge, il y avait une condition qui stipulait qu'en contrepartie, la Commune d'Evionnaz ne négocierait plus les redevances jusqu'en 2026.

Evionnaz a réagi ainsi car la commune va toucher un retour anticipé de concession, environ CHF 1'700'000.—c'est pour cela qu'ils ont résilié cette convention.

Régis Barman : quel était l'état d'esprit d'Evionnaz lors de la rencontre des membres du conseil mixte et du conseil communal d'Evionnaz. M. Coutaz indique la bienveillance de la part de la Présidente.

Immeubles

Quelques réparations à régler au restaurant, la cheminée qui coule.

Triage forestier

Suite à l'achat du tracteur, le triage est dynamique. Il a un bon rendement et de jolis projets à venir.

Forêts

Une coupe aura lieu à la hauteur de Chindonne entre le Centre sportif et la route du chalet des Jeux. Une vision aura lieu sur place avec le garde-forestier.

Châtaigneraie

10 arbres ont été changés. Elle compte 75 arbres actuellement.

Chemin pédestre

Dans le cadre des compensations écologiques, Famsa créera le chemin qui mènera à la châtaigneraie depuis St-Martin.

Alpage

Rien à signaler

Futur de la Bourgeoisie

L'idée est qu'à fin août, début septembre, chaque bourgeois recevra un courrier afin de savoir qui serait motivé à faire partie d'un groupe de réflexion sur le futur de la Bourgeoisie.

Communication

La Commune va mettre en place une nouvelle version du site internet. Des photos des travaux en cours concernant la Bourgeoisie y seront incluses.

La parole est donnée à l'assemblée.

Régis Barman demande ce qu'il en est concernant le retour de situation avec les matières premières. M. Jordan Tristan indique que le bois suisse n'a pas beaucoup augmenté, c'est plus à l'échelle mondiale.

La parole n'étant plus demandée, cette assemblée est close à 19h30. M. Jordan invite l'assemblée à une verrée aux Arcades.

La Présidente :

La Secrétaire :